

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 36 (1999)  
**Heft:** 1409

**Artikel:** Banaliser le licenciement?  
**Autor:** Bovolenta, Michela / Martin, Philippe  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014904>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 23.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Banaliser le licenciement?

*Le Syndicat des services publics section Vaud réagit à l'article paru dans **Domaine Public**, n°1405, sous le titre « De l'incompétence ordinaire ».*

LE SSP TIEN à remercier l'auteur de l'article de lui avoir indiqué que « la réalité est faite de complexité ». Occupé-e-s à défendre chaque semaine des collègues victimes de mobbing ou mis à la porte, notamment dans le secteur public, nous l'avions presque oublié.

Notre projet de Statut<sup>1</sup> est le résultat d'un long travail collectif, fondé sur l'expérience de nos militant-es. Sur un projet de 104 articles, *m* ne retient que notre proposition d'introduire un nouveau motif de licenciement: « l'inaptitude grave dûment constatée ». Selon lui, « la sécurité publique commande que les employés de l'Etat soient tout simplement compétents ».

Cette information est simple et, à première vue, irréfutable. Et cette réalité n'est pas nécessairement celle que l'on trouve dans les manuels de management. Elle nous montre au contraire à quel point il est facile de taxer un-e employé-e d'incompétence et de le/la licencier. Or le droit du travail suisse est des plus lacunaires en matière de protection contre les licenciements: un patron peut, moyennant un délai d'un à trois mois, licencier un-e salarié-e sans motif. Et, dans les rares cas où le caractère abusif est re-

connu, la personne lésée aura droit à une indemnité, mais pas à une réintégration.

Par rapport à ce cas de figure, les fonctionnaires sont mieux protégé-e-s, même si, contrairement aux idées reçues, le statut permet déjà – et c'est heureux! – de licencier un-e employé-e fautif-ve et mettant en danger la « sécurité publique ». Notre syndicat souhaite compléter ce dispositif, tout en évitant qu'un licenciement, sanction la plus grave à l'encontre d'un-e salarié-e, soit décidé à la légère.

Ainsi, lorsqu'un-e fonctionnaire semble inapte, faut-il d'emblée l'exclure sans qu'il/elle ait la possibilité de s'améliorer? C'est d'ailleurs le sens des mesures de formation continue, qui sont prévues dans notre projet, comme M. Nordmann l'aurait lui-même découvert s'il l'avait lu en entier.

De plus, il n'est pas rare qu'un-e salarié-e, surtout en bas de l'échelle, se voie mettre sur le dos une « incompétence » dont il/elle n'est pas responsable. Combien de fois avons-nous assisté au licenciement ou au transfert contraint d'un-e collègue victime de mobbing de la part de son supérieur hiérarchique? Combien de fois avons-nous entendu des infir-

mères nous dire qu'elles travaillent « la peur au ventre de faire une faute » parce que les effectifs sont insuffisants? Combien d'assistants sociaux nous ont raconté que désormais ils ne peuvent qu'« assurer les urgences » en raison du nombre de dossiers qui s'accumulent sur leur bureau?

Qui alors menace dangereusement « la sécurité publique »? Ne serait-ce pas celles et ceux qui, à coup d'Orchidée et de Tables rondes, imposent sans cesse de nouvelles cures d'amaigrissement à une fonction publique déjà anémique?

Au vu de ce qui précède, les éléments de procédure, les notions de « gravité », de « durée » et de « constat dûment établi » visent à limiter les décisions arbitraires et les solutions de facilité. Cependant, notre projet intègre la possibilité de se séparer d'une personne se révélant « inapte » à remplir une fonction, tout en restant, le plus souvent, « compétente » pour occuper un autre poste.

Michela Bovolenta et Philippe Martin,  
secrétaires SSP

Les lectrices et lecteurs de *Domaine Public* peuvent obtenir le projet de Statut du SSP auprès de notre secrétariat: cp 1324, 1001 Lausanne, tél. 021/312 37 96.

## La gauche en progression

EN DÉPIT DU vent contraire soufflant sur le pays depuis que Ruth Metzler, lors d'un précédent scrutin, a commis l'irréparable erreur de faire un tremplin à Blocher par ses propos et son comportement, l'électorat rose nous est demeuré fidèle. En Suisse romande, il a même fait mieux. Il a conservé ses positions dans le Jura et à Fribourg, où un gain au National a compensé la défaite de Pierre Aeby aux Etats. Pour la première fois, il emporte un 2<sup>e</sup> siège en Valais, avec le jeune espoir Rossini. Il triomphe même à Neuchâtel où, grâce à la locomotive Jean Studer et à Fernand Cuche, la majorité de la députation à Berne lui appartient. Il connaît également la victoire dans le canton de Vaud où Michel Béguelin fait disparaître les libéraux du Conseil des Etats.

Il faut bien voir que le succès global

des socialistes vaudois, passant de cinq à six représentants à Berne, est dû notamment au dépôt d'une forte liste féminine, avec, en tête, trois Lausannoises dont l'élue, Marlyse Dormond. L'électorat n'a pas été loin d'élire aussi la deuxième, Geraldine Savary, bien connue des lecteurs de ce journal. Dans tous les cas, la liste féminine a contribué à l'élection de quatre hommes de la liste apparentée. Mais elle comportait encore d'autres candidates de qualité, de Lutry ou d'ailleurs. Il n'en reste pas moins que le nombre des listes socialistes féminines demeure nettement inférieur à celui des listes masculines, montrant une fois de plus l'abstention déplorable des femmes de condition sociale modeste voire précaire, ce qui arrange certains hommes fiers de leur position exclusive de ci-

toyen-soldat. Les femmes socialistes conservent donc un potentiel de progrès à prendre au sérieux. Les hommes aussi d'ailleurs.

Un autre enseignement s'est vu confirmé par les récentes élections. Certains stratèges de droite essayant encore d'exploiter à leur profit la frayeur du communisme sont des attardés. Comme l'exprime plaisamment une métaphore alémanique bien connue, les communistes sont devenus *salonfähig*. Ce qui signifie en français que les gens de la « bonne » société peuvent désormais inviter un chef communiste. Ils ne risquent plus de le voir brandir le poing gauche en avant en prenant sa tasse de thé. Il lèvera plutôt le petit doigt de la main droite.

Pierre Graber,  
ancien conseiller fédéral